

AVIS DE CONVOCATION
DE LA 70^{ème} ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU C.I.F.de la F.F.C
sous la présidence de M. Patrice ROY
président du C.I.F. , secrétaire général de la F.F.C
SAMEDI 20 DECEMBRE 2014 à 13 H 45 (ouverture des portes)
DEBUT DES TRAVAUX à 14 H 30 précises
Salle des fêtes (Mairie) Place Foch à 93220 GAGNY

QUI PARTICIPE A L'ASSEMBLEE GENERALE ?

En application des statuts régionaux en cours de validité, l'ASSEMBLEE GENERALE du CIF de la FFC, dont la date a été arrêtée par le comité directeur, se compose des présidents (es) des associations affiliées en 2014.

Les présidents (es) des associations ont été destinataires d'une convocation personnelle accompagnée de l'ordre du jour, sans laquelle, il (elle) ne pourra pas avoir accès à l'assemblée générale du CIF de la FFC. Si le (la) président(e) n'a pas reçu cette convocation, ce (cette) dernière est invité(e) à prendre contact aussitôt avec le secrétariat du CIF.

Cette convocation devra être présentée avec une pièce d'identité comportant une photographie sans omettre la licence 2014 signée. En cas d'empêchement d'assister personnellement à cette assemblée générale, le (la) président(e) pourra déléguer un membre licencié de son association pour le (la) représenter, lequel devra avoir en main, la convocation du (de la) président(e) dûment complétée (voir le cadre dans le bas de la convocation) donnant accès à l'assemblée générale du CIF et présenter également sa propre licence 2014 signée, ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie. AUCUN CAS NE POURRA ÊTRE EXAMINE AU COURS DE L'ASSEMBLEE GENERALE FAUTE DE TEMPS.

ATTENTION !! Seul(e) le (la) président(e) de l'association convoquée ou son (sa) remplaçant(e) éventuel(le) sera admis(e) dans la salle des délibérations.

En outre, l'accès à l'assemblée générale n'est autorisé qu'aux membres de la FFC, aux éventuelles personnalités et personnes invitées par le président, et, bien sûr aux présidents(es) ou leur remplaçant éventuel, représentant leur association affiliée pour 2014, et enfin au personnel du comité régional.

LE SCRUTIN PARTIEL (UN POSTE DU COLLEGE GENERAL A POURVOIR) : *Modalités*

Lors des opérations d'enregistrement à l'entrée de la salle des délibérations, le (la) président(e) ou son éventuel représentant recevra le nombre d'enveloppes et de bulletins de vote nécessaires pour le scrutin correspondant au nombre de voix dont dispose l'association. Ce nombre de voix, dont l'indication est portée sur la convocation, est déterminé conformément à l'article 7 des statuts régionaux à savoir :

- de 6 à 20 licences : 1 voix
- de 21 à 50 licences : 2 voix
- plus, pour la tranche allant de 51 à 500 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 50.
- plus, pour la tranche allant de 501 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 100.
- plus au-delà de 1000 licences : 1 voix supplémentaire par fraction de 500.

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION N'EST PAS ADMIS (*article 7 des statuts régionaux*)

ATTENTION ! EN CAS D'EGALITE DE VOIX, LE VOTE SERA ACQUIS EN FAVEUR DU (de la) CANDIDAT(E) LE (LA) PLUS AGE(E).

CAS DE NULLITE DE VOTES ET BULLETINS :

- Ceux comprenant l'inscription manuelle d'une ou plusieurs personnes candidates.
- Ceux n'émanant pas de l'administration du CIF.
- Ceux comportant des inscriptions et signes divers.
- Bulletins sans enveloppe.
- Plus d'un bulletin dans l'enveloppe.
- Enveloppe vide.
- Bulletin laissant apparaître plus de noms que de postes à pourvoir pour le collège concerné.

Enfin, pour faciliter la tâche des personnes appelées à effectuer le dépouillement, les noms des candidats(es) non souhaités(es) par l'électeur doivent être rayés horizontalement.

Jean François MAILLET
Secrétaire Général du CIF de la FFC

INFORMATION :

A la date limite fixée pour le dépôt des candidatures (10 décembre 2014), deux candidatures ont été enregistrées et validées pour se présenter au poste unique à pourvoir au titre du collège général.

Il s'agit de Rodolphe CRAMETE et Marc LOUIS.

PRESENTATION DES CANDIDATS (transmise par les intéressés) :

Rodolphe CRAMETE

34 ans - Marié 2 Enfants (7 Ans / 11 Mois)

Ingénieur – Directeur Commercial de SOGEA TPI & GTM TP IDF (2 filiales du groupe Vinci Construction France) – Activités Ouvrages d'Arts, Génie Civil & Infrastructures.

Evolue depuis près de 15 ans sur la fonction de commissaire arbitre Régional, National puis Fédéral depuis 2008.

Président du Club Neutre du Val d'Oise qui regroupe principalement des arbitres en fonction, je prends soin de rester impliqué dans l'activité Francilienne du Cyclisme en étant disponible pour officier chaque saison sur plusieurs épreuves Route / Piste / Cyclo-Cross / VTT.

Je souhaite intégrer le collège général du comité d'Ile de France de la Fédération Française de Cyclisme afin de participer plus activement à la vie régionale de notre sport.

Cette position complèterait ma fonction d'arbitre tout en conservant des objectifs identiques de rigueur pour mener ces nouvelles missions, et ce dans la volonté de préserver les valeurs du cyclisme et en véhiculer la meilleure image.

Marc LOUIS

Licencié en Ile de France depuis 1980 en tant que coureur puis dirigeant 5 ans plus tard.

Actuellement : Arbitre national licencié au VAL D'OISE D.C. membre du comité directeur du CDC95 ainsi que membre de la commission Régionale "Caisse de secours"

Ouvert à la concertation, je pense être comme vous, un passionné de notre sport que l'on doit rendre plus attractif.

Je souhaite apporter mon concours à l'équipe en place dans le but de défendre les intérêts des coureurs et de promouvoir notre sport cycliste.